

CARTE D'IDENTITE - Pièces à fournir

CAS	MAJEUR	MINEUR
PREMIERE DEMANDE	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-demande complétée et signée (disponible sur site service-public.fr) - 1 photo d'identité de – de 3 mois conforme aux normes, non découpée - Justificatif domicile (voir liste) - Acte de naissance de – de 3 mois, original (disponible sur site service-public.fr) - Si hébergé par un tiers : justificatif domicile au nom de l'hébergeant + carte d'identité de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-demande complétée et signée (disponible sur site service-public.fr) - 1 photo d'identité de – de 3 mois conforme aux normes, non découpée - Justificatif domicile au nom du parent ayant rempli l'autorisation parentale (voir liste) - Acte de naissance de – de 3 mois, original (site service-public.fr) - Carte d'identité du parent ayant rempli l'autorisation parentale Le parent ayant rempli l'autorisation parentale doit être présent lors du dépôt de la demande - Si garde alternée : justificatif domicile pour la 2ème adresse + carte d'identité du parent y résidant + jugement de divorce
RENOUVELLEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces mentionnées ci-dessus - Ancienne carte d'identité <p>Si carte valide (cartes éditées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 pour une personne majeure validité prolongée de 5 ans) : fournir justificatif d'un voyage à venir dans un pays autorisant la carte d'identité comme titre de voyage (voir liste)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces mentionnées ci-dessus - Ancienne carte d'identité <p>La prolongation de 5 ans de la durée de validité de la carte (cartes éditées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013) ne s'applique pas aux personnes qui étaient mineures lors de la production de la carte.</p>
PERTE / VOL	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces mentionnées dans cas de première demande - Déclaration de perte / vol (disponible sur site service-public.fr) - Timbre fiscal 25 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - Pièces mentionnées dans cas de première demande - Déclaration de perte / vol (disponible sur site service-public.fr) - Timbre fiscal 25 euros
PRESENCE DU DEMANDEUR	Présence du demandeur obligatoire lors du dépôt de la demande et lors de la remise du titre (prise d'empreintes)	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des mineurs de - de 12 ans obligatoire lors du dépôt de la demande - Présence des mineurs de + de 12 ans obligatoire lors du dépôt de la demande et lors de la remise du titre (prise d'empreintes)

Bien remplir sa demande :

- Écrivez en noir, en MAJUSCULES.
- Mentionnez tous les accents.
- Mentionnez tous vos prénoms ainsi que ceux de vos parents.
- Nom de votre mère = nom de jeune fille.
- La signature ne doit pas déborder du cadre. Pas de bavure.

CONTACTEZ LE 03 24 72 59 28 POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE ADMIS	JUSTIFICATIFS DE VOYAGE ADMIS
Facture électricité, gaz, eau, téléphone (fixe, Internet, portable) de – de 3 mois (original ou impression Internet)	Billet de transport
Avis d'imposition ou de non imposition sur les revenus, locaux ou fonciers (original)	Réservation ou devis auprès d'une agence de voyage
Assurances habitation (incendie, risque locatifs, responsabilité civile), original avec cachet ou signature	Justificatif ou réservation d'hébergement
Quittance de loyer / Bail	Attestation de l'employeur pour personnes travaillant à l'étranger
Titre de propriété, acte notarié (achat du bien dans l'année), original	Attestation sur l'honneur rédigée par l'usager et circonstanciée
	Tickets d'achat effectués dans les pays limitrophes
	Le renouvellement anticipé d'une carte d'identité en apparence périmée est possible si l'usager est en mesure de justifier son intention de voyager et à <u>condition qu'il ne soit pas titulaire d'un passeport valide.</u>